

Migrations internationales et développement : les nouveaux paradigmes

Jean-Pierre GUENGANT*

On estime aujourd'hui à 120-130 millions le nombre de migrants internationaux et de réfugiés dans le monde. La moitié d'entre eux se trouve dans les pays en développement où ces mouvements se sont accélérés et complexifiés ces dernières années.

Dans la plupart des pays, les migrants internationaux et les réfugiés sont vus avant tout comme « un problème », et ce problème est aujourd'hui abordé par la quasi totalité des gouvernements du Nord, comme ceux du Sud, en termes de contrôle : contrôle des étrangers, et contrôles aux frontières. Dans ce contexte, le débat pourtant essentiel sur la signification de ces mouvements, en particulier le rôle des migrations internationales dans le processus de développement des pays d'accueil et des pays départ est escamoté.

L'association entre migrations internationales, pauvreté et pression démographique, ainsi que les effets négatifs qu'auraient les migrations internationales dans les pays d'accueil — et aussi de départ — font penser que seul le développement économique est susceptible, à terme, de « tarir à leur source » les migrations internationales. Mais, on ignore souvent que le processus de développement, comme le non-développement, sont tous deux créateurs de migrations. Par ailleurs, on peut se demander, s'il n'est pas paradoxal d'envisager un arrêt, voire seulement une réduction des migrations internationales, dans le contexte actuel de mondialisation des échanges.

* Chercheur à l'ORSTOM, MIGRINTER-CNRS, 95 avenue du Recteur Pineau, 86022 Poitiers Cedex, France.

Ainsi, les deux nouveaux paradigmes en matière de migrations internationales : le « contrôle » comme moyen de contenir les migrations, et le « développement » comme moyen de les supprimer, en supprimant leur cause essentielle : la pauvreté, semblent bien s'appuyer sur une vision simpliste des phénomènes à l'œuvre.

En fait, le problème réellement posé par les migrations internationales et les mouvements de réfugiés actuels pourrait bien être, non pas celui de leur arrêt, mais celui de leur régulation, ceci dans une optique de maximisation de leurs effets positifs, et de minimisation de leurs effets négatifs, dans les pays de départ comme dans les pays d'accueil.

A ce sujet, il convient de reconnaître que bien des questions concernant les migrations internationales et leur relation au développement, restent toujours sans réponse, faute de recherche suffisante. Paradoxalement, mais finalement heureusement, c'est la recherche d'alternatives aux politiques de fermeture complète de l'immigration qui a permis au thème : « Migrations internationales et développement » de s'affirmer, très récemment comme un champ « légitime » de recherche.

L'article qui suit n'a pas d'autre ambition que de contribuer à l'approfondissement de la réflexion sur ce thème.

LES MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LES MOUVEMENTS DE REFUGIES AUJOURD'HUI

Les migrations internationales sont, sans aucun doute, l'une des expressions majeures de l'ensemble des phénomènes que l'on désigne aujourd'hui communément sous le terme de « mondialisation ». Fortement médiatisés, les migrations internationales et les mouvements de réfugiés sont avant tout présentés, dans les pays d'accueil du Nord mais aussi du Sud, comme un « problème », tout à la fois nouveau, d'une ampleur sans précédent, mais surtout incontrôlables et indésirables. Les faits s'inscrivent largement en faux contre cette représentation médiatique et politique, et la réalité est évidemment plus complexe.

Malgré la grande imprécision des données en la matière, il est maintenant établi que le volume des mouvements internationaux de population a fortement augmenté au cours des 20-30 dernières années. Le nombre de migrants internationaux et de réfugiés dans le monde serait ainsi passé de quelques 70 millions au début des années 1960, à 120-130 millions aujourd'hui¹. Deux phénomènes, qui se recoupent en partie, ont contribué à cette évolution. Tout d'abord l'augmentation récente très rapide du nombre de réfugiés recensés par le Haut Commissariat pour les Réfugiés — notamment en Afrique sub-saharienne — qui est passé de trois millions au début des années

¹ Base de données de la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU.

1970 à une quinzaine de millions aujourd'hui². Ensuite, le fait que la majorité des nouveaux migrants et des réfugiés se soit dirigée vers d'autres pays du Sud — souvent vers les pays voisins ou de la même région — et non vers les pays du Nord comme on le croit généralement. En fait, la crise économique mondiale qui a durement frappé les pays les plus pauvres ainsi que les besoins en main d'oeuvre de nouveaux pays au Sud ont bouleversé l'orientation, en destination comme en origine, des mouvements de personnes au niveau mondial. Ainsi, fait souvent méconnu, la majorité de ces mouvements sont aujourd'hui des mouvements Sud-Sud, alors que dans les années 1960, la grande majorité des mouvements étaient des mouvements à destination du Nord - (Nord-Nord et Sud-Nord).

Contrairement à une idée répandue, des mouvements de cette ampleur — en valeur absolue ou relative — ne sont pas nouveaux. Ainsi, l'émigration européenne et celle des travailleurs asiatiques observées du milieu du XIX^e siècle à la crise des années 1930, avaient déjà concerné quelques 100 millions de personnes, pour une population mondiale alors trois fois moindre. De même, de la fin de la seconde guerre mondiale au milieu des années 1960, les déplacements de population consécutifs à la guerre, la poursuite de l'émigration européenne, notamment au départ de l'Europe du Sud, et les migrations de travail vers l'Europe de l'Ouest et ailleurs, ont concerné quelque 60 millions de personnes³.

L'analyse des précédents historiques demeure utile à la compréhension des mouvements internationaux contemporains, mais ceux-ci sont « uniques » à bien des égards. De ce point de vue, trois caractéristiques nouvelles, parmi d'autres, du système contemporain des migrations internationales méritent d'être soulignées⁴.

DES MIGRATIONS PLUS « GLOBALES » DANS DES ESPACES PLUS COMPLEXES

Le contexte de crise économique mondiale qui prévaut depuis une vingtaine d'années s'est accompagné un peu partout dans le monde d'un abandon des politiques favorables à l'immigration et d'un renforcement des contrôles aux frontières — ainsi que de poussées xénophobes. La poursuite, voire l'augmentation des mouvements internationaux s'est faite par une recomposition des espaces migratoires : les migrants, pour contourner les nouveaux obstacles à leur mobilité, tirent profit de toutes les faiblesses des contrôles mis en place, et élargissent l'éventail de leurs destinations.

2 Non compris les « autres personnes déplacées », in *The State of the World's Refugees 1995*, UNHCR, United Nations High Commissioner for Refugees.

3 Léon Bouvier *and al.* « International Migration : Yesterday, Today, and Tomorrow ». Population Reference Bureau, vol. 32, n° 4, August 1979, Washington.

4 Les développements qui suivent empruntent largement à l'article d'Alan. B. Simmons : « Migrations internationales et capitalisme : examen critique des théories ». In : « Sociologie des populations », Montréal AUPELF-UREF, éditeurs H. Gérard et V. Piché, 1995.

Les migrations internationales concernent donc désormais la quasi totalité des pays du monde, et les évolutions récentes bouleversent les classifications traditionnelles entre pays d'émigration et pays d'immigration.

D'anciens pays d'émigration deviennent ainsi des lieux d'accueil — Espagne, Italie, Grèce. A l'inverse d'anciens pays d'immigration deviennent des pays d'émigration — Nigeria, Ghana, Cuba, Guyana. Mais surtout, la majorité des pays connaissent des situations mouvantes où coexistent émigration et immigration plus ou moins temporaires, mouvements frontaliers ou de transit incertain vers de nouvelles destinations. Le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Mexique, l'Argentine, la République dominicaine, le Maroc, la Tunisie, la Turquie, la Corée, Hong Kong, sont quelques uns des exemples, parmi d'autres, de ces nouvelles configurations migratoires, chacune différente les des autres.

DES MIGRATIONS A DUREE ET ITINERAIRE VARIABLES, PLUS « FLEXIBLES »

Parallèlement à la globalisation des mouvements internationaux de personnes, et à l'extension des espaces de plus en plus complexes concernés, on assiste également à la multiplication des formes de migrations. Dans le passé, et ce jusque dans les années 1960, on ne distinguait généralement parmi les migrations internationales que les migrations définitives et les migrations temporaires. L'immigration permanente répondait aux besoins de peuplement de nouveaux territoires. Les migrations temporaires, souvent contractuelles et circulaires, répondaient aux besoins en main-d'œuvre des grands chantiers ou des nouvelles plantations. Au cours des 20-30 dernières années, l'explosion des moyens de communications — ce qu'on a appelé « la compression du temps et de l'espace » — la multiplication des contrôles aux frontières, mais aussi souvent les politiques explicites ou implicites des pays d'accueil — favorisant ou tolérant les séjours de courte durée de travailleurs qualifiés ou non — ont entraîné une croissance rapide des mouvements à court terme non organisés, au détriment à la fois des installations permanentes et des migrations contractuelles. Les migrations internationales sont ainsi devenues plus « flexibles », les liens avec le pays d'origine étant presque toujours maintenus, ce qui était beaucoup plus difficile dans le passé. Ainsi, nombre de migrants se déplacent aujourd'hui pour des durées courtes, non définies au départ, sans visa ou avec un visa touristique, travaillent quelque temps dans le pays « visité », puis rentrent chez eux. D'autres se déplacent pour des durées plus longues, mais maintiennent des contacts étroits avec les parents et amis restés au pays — visites, appels téléphoniques, envoi de cadeaux et d'argent, investissements en vue d'un retour, mais aussi invitation de membres de la famille à passer des séjours plus ou moins longs chez eux, susceptible de se traduire par de nouvelles installations de durée variable. Cette flexibilité des migrations va de pair avec la recherche par les entreprises du secteur formel, au Nord comme au Sud, d'une plus grande flexibilité de la main d'œuvre, et des processus de production. Elle s'accompagne donc aussi pour nombre de migrants d'une multiplication des itinéraires et d'une multipolarisation des destinations. Ces phénomènes concernent particulièrement depuis les années 1980, les

migrants clandestins — sans permis de travail — qui quittent leur pays, puis y retournent — voire sont expulsés — au gré de la demande d'emploi dans divers pays d'accueil, ou selon leurs besoins et ceux de leur famille, puis repartent vers de nouvelles destinations en fonction des opportunités réelles ou supposées existant dans ces pays. Les migrations récentes intra-continentales Ouest africaines et du Sud Est asiatique offrent de nombreux exemples de ces nouvelles configurations migratoires.

UN CONTROLE DE PLUS EN PLUS DIFFICILE

Enfin, les mouvements internationaux récents de personnes se distinguent des mouvements précédents par des mécanismes de régulation et de gestion éclatés, ou encore décentralisés, d'où les difficultés croissantes qu'éprouvent les Etats, au Nord, mais encore plus au Sud, à les contrôler. Au cours du XIX^e et du XX^e siècles jusque dans les années 1960, les migrations internationales étaient largement encouragées, voire organisées, par les Etats pour des raisons de peuplement — pays du « Nouveau Monde » ou pays « neufs » — ou par les grandes sociétés capitalistes — avec l'appui ou non des Etats — pour la construction de grandes infrastructures et l'extension des plantations, ou en Europe après la première et la seconde guerre mondiale pour la reconstruction. C'était l'époque où des agents des grandes compagnies et de divers gouvernements étaient postés dans les pays de départ pour encourager et superviser les départs des émigrants ou des travailleurs contractuels. La situation est aujourd'hui inverse, les représentants des Etats à l'étranger, ou aux frontières, ont plutôt pour mission de décourager les immigrants potentiels, et de « filtrer » les visiteurs afin de détecter parmi eux les « faux visiteurs », immigrants illégaux potentiels. En fait, la décision de migrer est aujourd'hui le résultat de plusieurs niveaux décentralisés d'information et de décision : les familles du migrant dans le pays de départ, les membres de la communauté d'origine, non seulement dans le pays de destination mais aussi dans les divers pays de transit éventuels, les entreprises ayant besoin de main d'oeuvre étrangère peu payée, souvent entreprises « ethniques » de petite taille ou de taille moyenne. Tous ces facteurs, dans un contexte de facilité du déplacement, entraînent un débordement plus ou moins important des contrôles et des politiques officielles d'immigration ou de séjour.

L'importance et l'accélération récente des migrations internationales et des mouvements de réfugiés posent donc, notamment pour les pays d'accueil du Sud, le problème du contrôle des flux. Cependant, les caractéristiques spécifiques de ces mouvements : globalisation, flexibilité, et difficulté du contrôle renvoient à la signification même de ces mouvements. Ceux-ci sont-ils le pendant humain à l'accélération de la circulation des biens et des capitaux, la flexibilité de la main d'oeuvre devenant la règle dans tous les pays ? Ou encore, ces nouvelles formes de migrations ne sont-elles que le reflet d'un monde dominé par la précarité des emplois et les changements rapides de l'organisation de la production, c'est-à-dire le reflet d'un « nouveau désordre international » ?

Dans ces deux cas, le contrôle des migrations internationales apparaît vain. Toutefois, ces mouvements peuvent aussi devenir à terme sources de tensions insupportables dans les pays d'accueil, et enfoncer davantage les pays de départ dans leur sous-développement, en les privant en particulier de leurs éléments les plus dynamiques, et quelquefois les plus éduqués. Dans ce cas, le contrôle est utile, voire nécessaire et il convient d'agir sur les causes de départ dans les pays d'origine.

UNE REFLEXION SUR LE DEVELOPPEMENT NE PEUT PAS FAIRE L'ECONOMIE D'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

Les migrations internationales et les mouvements de réfugiés sont des phénomènes complexes. Ils sont en effet à l'intersection du politique, de l'économique, et du culturel. Ils sont importants au niveau international, régional, national, et local. Cependant, selon le champ ou le niveau envisagé, ils se posent en des termes différents. L'importance des migrations internationales et des mouvements de réfugiés par rapport aux problèmes de développement doit ainsi s'apprécier à plusieurs niveaux. Trois exemples sont développés ici.

Premièrement au niveau de l'emploi, il est aujourd'hui largement admis dans la plupart des pays du Sud que les créations d'emplois dans le secteur moderne seront, dans les 20-30 années à venir, très insuffisantes, pour satisfaire les besoins des générations gonflées par la transition démographique qui arriveront sur le marché du travail. « L'ajustement » se fera probablement par le développement du secteur informel — y compris d'activités illicites — les migrations internes — rurales-urbaines ou autres — et les migrations internationales.

La dynamique et les implications des migrations internationales restent cependant bien distinctes de celles des migrations internes. Certes, les migrations internationales peuvent être analysées comme une urbanisation transnationale, puisque nombre de migrants quittent les zones rurales de leurs pays pour s'installer, en majorité, dans les zones urbaines des pays d'accueil. Cependant, les migrations internationales impliquent l'arrivée dans un autre pays, souverain, qui contrôle l'entrée sur son territoire, et garde la faculté de refouler voire d'expulser les non-nationaux qui s'y trouvent. Ensuite, l'émigration vers des zones urbaines étrangères peut être analysée comme la conséquence du non-développement, à la fois des zones rurales et urbaines du pays d'origine, et donc une comme une alternative au développement national qui fait défaut.

Les mouvements de réfugiés sont davantage à première vue le résultat de facteurs politiques. Cependant, souvent, des facteurs économiques — difficultés d'accès à la terre et à l'emploi, pénuries, et plus généralement non-développement ou échec du développement — jouent un rôle important dans la crise qui conduit au déplacement des réfugiés — le Rwanda et Haïti constituent deux exemples récents de ce type de situation. L'importance des migrations internationales et des mouvements de

réfugiés comme stratégie d'ajustement ou de réponse à la crise dépendra de nombreux facteurs : existence ou non d'une tradition migratoire ou d'accueil parmi les populations concernées, intégration plus ou moins poussée des marchés de l'emploi des pays en cause, existence de réseaux migratoires dans les pays d'accueil. On notera que, selon cette approche, l'émigration est un phénomène d'ajustement aux déséquilibres dans le pays de départ, et qu'elle n'a pas nécessairement besoin d'offres d'emploi dans les pays d'accueil pour se développer.

Deuxièmement, au niveau des échanges financiers internationaux, l'existence de communautés émigrées à l'étranger est à l'origine de mouvements souvent importants de biens et de capitaux entre les divers pays de destination et le pays d'origine. Pour de nombreux pays en développement, les envois de fonds des émigrés sont plus importants que l'aide publique au développement qu'ils reçoivent. Aussi, ces envois représentent souvent un pourcentage important du P.I.B, et constituent la deuxième source de devises du pays — juste après la principale exportation. Ces envois de fonds, qui contribuent à l'équilibre de la balance des paiements du pays d'origine, peuvent ainsi s'analyser comme la contrepartie d'une exportation de services — de main-d'œuvre en l'occurrence.

Enfin, si l'on considère l'impact des migrations au niveau local et micro local, il est clair que les envois de fonds des émigrés permettent d'améliorer les revenus des parents restés sur place. Mais, ces envois peuvent aussi encourager l'abandon d'activités locales jugées insuffisamment rémunératrices, stimuler la consommation de produits importés, et constituer ainsi davantage un obstacle qu'un avantage au développement des régions concernées. De même, les investissements des émigrés ou des émigrés de retour peuvent avoir des effets très différents selon qu'ils se font « au village » ou en ville, qu'ils concernent des investissements immobiliers de prestige ou spéculatifs, ou des investissements productifs dans l'agriculture, l'artisanat ou le commerce. Dans tous les cas de figures, l'impact de l'émigration, des retours et des flux financiers qui leur sont associés, marque pour le meilleur comme pour le pire les paysages, modifie les identités et les réseaux de solidarité traditionnels, toutes choses qui ne sont pas neutres pour le développement. Il faut noter enfin, que la crise économique mondiale qui se traduit par une précarisation croissante des conditions de travail et de séjour des émigrés, pourrait bien altérer les capacités d'envois de fonds et d'investissements des émigrés, remettant ainsi en cause quelques uns des avantages reconnus de l'émigration pour les pays de départ.

Il apparaît donc impossible en l'état actuel des connaissances d'arriver un corps de conclusions cohérent sur les avantages et les inconvénients des migrations internationales par rapport au processus de développement. Selon les cas, les migrations internationales peuvent être vues comme une contribution au développement des pays d'accueil ou au contraire un obstacle, si les tensions créées par les immigrants sont trop fortes. Pour les pays de départ, les migrations internationales peuvent être considérées comme une substitution au développement ou au non développement. Par ailleurs, l'importance et l'utilisation des contributions financières des émigrants, contribuent souvent à la consommation de produits importés ce qui peut être dommageable au développement de la production locale. Compte tenu de ces

incertitudes, il est clair qu'une réflexion actualisée sur le développement ne peut pas faire l'économie d'une meilleure connaissance des déterminants et des conséquences des migrations internationales.

MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DEVELOPPEMENT : LES NOUVEAUX PARADIGMES

Jusqu'au début des années 1970, les besoins en main d'œuvre de la plupart des pays du Nord et de nombre de pays de Sud s'accompagnaient de politiques libérales en matière d'immigration, voire de politiques explicites d'encouragement à l'immigration. La coïncidence entre les forces du marché et les politiques mises en œuvre « légitimait » en quelque sorte les migrations internationales. Les questions relatives à l'impact des migrations internationales sur le développement étaient alors surtout posées en termes de handicaps pour les pays pauvres de départ, notamment en termes de pertes de compétences — ou « d'exode des cerveaux ».

La crise économique mondiale qui sévit depuis le milieu des années 1970, la montée généralisée du chômage, et les politiques restrictives d'immigration qui ont suivi, ont contribué a contrario à « dé-légitimer » les migrations internationales - et à légitimer la montée de l'intolérance.

Cette situation nouvelle a conduit à l'émergence de deux « paradigmes » — ou consensus — complémentaires qui se placent dans deux perspectives de temps différentes.

Le premier de ces paradigmes est le paradigme du contrôle, avec un continuum qui va du contrôle absolu : immigration zéro et expulsions massives, à l'accommodement sous des formes diverses : amnisties, régularisations sur place, et politiques sélectives d'immigration. Même si ces contrôles sont présentés comme des mesures permanentes et irrévocables, il est clair que celles-ci répondent surtout à l'urgence du moment, et que l'optique est une optique à court terme.

Le deuxième paradigme est celui du développement comme seul moyen susceptible d'éliminer à terme les migrations internationales. L'argumentation est la suivante: les écarts de revenus entre pays de départ et d'arrivée constituant la cause principale des migrations internationales, la diminution, puis la suppression de ces écarts par convergence des niveaux de revenus au cours du processus de développement rendra caduc à terme le besoin d'émigrer. Les actions à mettre en œuvre pour arriver au « développement » des pays d'émigration, incluent l'utilisation de l'assistance bilatérale et multilatérale pour la création d'emplois, l'encouragement des investissements étrangers, la délocalisation d'entreprises, la libéralisation des échanges au niveau mondial, ou l'existence de zones de libre échange — telles que l'ALENA, l'association MAGREB-CEE et le MERCOSUR. L'optique retenue est, à l'évidence, une optique à long terme, et par rapport à la question posée : l'élimination des écarts de revenus et donc des migrations internationales, le problème de la durée nécessaire pour

atteindre cet objectif reste posé. Il est intéressant de noter à ce sujet que l'égalisation des revenus entre pays pauvres de départ et pays développés d'arrivée pourrait prendre de quelques dizaines d'années à plusieurs centaines d'années, selon l'ampleur des écarts initiaux de revenus, et le différentiel de croissance projeté en faveur des pays les plus pauvres⁵.

Concernant les réfugiés, l'orientation qui se fait jour obéit à la même logique de contrôle et d'élimination à terme des mouvements. Ainsi, au cours des années 1980, l'explosion du nombre de réfugiés, la difficulté d'accueillir ceux-ci dans un pays tiers différent du premier pays d'accueil, et leur concentration dans les pays voisins aussi pauvres et démunis de ressources que les pays d'origine, ont conduit à l'adoption de deux nouvelles orientations : la recherche du maintien à l'intérieur des frontières nationales des personnes déplacées — en mettant en avant le droit de rester dans son pays, au détriment du droit d'en partir — et la recherche de la prévention des conflits — en mettant en cause la responsabilité des Etats d'où proviennent les réfugiés, plutôt que le devoir d'accueil des pays susceptibles de recevoir les réfugiés⁶.

CONTROLES, SELECTIVITE, AMNISTIES ET LAISSER-FAIRE

Entre le contrôle des flux et le développement, ou pour les pays développés l'assistance au développement, il est clair que la plupart des pays ont d'abord choisi le contrôle, mais ceci avec des nuances importantes.

Ainsi, dans les pays d'accueil du Nord, deux attitudes opposées sont affichées : la fermeture des frontières en Europe de l'Ouest, ainsi qu'au Japon, et la poursuite d'une immigration légale substantielle aux Etats-Unis, au Canada et en Australie. Cependant, l'interdiction des migrations de travail dans les pays d'Europe de l'Ouest au milieu des années 1970 n'a pas empêché la poursuite des entrées dans ces pays : au titre du regroupement familial, de réfugiés, ou suite à une amnistie légalisant sous certaines conditions le statut des clandestins — en France en 1981, en Italie en 1986, en Espagne en 1996 par exemple. Aux Etats Unis, au Canada et en Australie, le maintien des politiques d'ouverture s'est accompagné d'un renforcement des procédures de sélection parmi les candidats à l'immigration, mais aussi des contrôles aux frontières pour réduire l'immigration illégale. Toutefois, dans le débat qui s'est ouvert dans ces pays, l'utilité de l'immigration pour améliorer la compétitivité des économies d'accueil, et pour faire face aux pénuries de main d'oeuvre n'a pas été vraiment remise en cause.

5 George Tapinos. « Can international co-operation be an alternative to the emigration of workers ? » in *Migrations internationales, le tournant*, OCDE, Paris, 1993, pp. 175-181.

6 Ces points sont développés dans « *The State of the World's Refugees 1995* » UNHCR, United Nations High Commissioner for Refugees.

Conséquence de ces attitudes divergentes, le nombre d'immigrants légalement admis chaque année en Amérique du Nord resterait de l'ordre du million, contre 500 000 environ dans les pays de l'Union Européenne. Mais, de manière intéressante les estimations concernant les clandestins — par nature grossières il est vrai, et souvent gonflées — les situent à des niveaux : autour de 3,5 millions aux Etats-Unis⁷, et de 2,7 millions dans les pays de l'Union Européenne⁸, qui correspondent dans les deux cas à 15 % environ des stocks d'étrangers ; preuve s'il en était besoin de la difficulté d'un contrôle complètement efficace de l'immigration. Cette évidence se vérifie également au Japon, où, en dépit d'une politique constante de fermeture, le nombre d'immigrants illégaux atteindrait plusieurs centaines de milliers.

Au Sud, les attitudes et politiques vis à vis de l'immigration oscillent en gros autour de trois pôles — qui ne s'excluent pas, et d'ailleurs se recoupent souvent dans le temps — laisser-faire, refoulements et expulsions, et contractualisation de l'immigration. Ces attitudes ont en commun d'aboutir à précariser les conditions de vie et de séjour des migrants, et éventuellement de leur famille, dans les pays d'accueil. Les politiques de « laisser-faire » consistent en gros à admettre ou à fermer les yeux sur le travail et le séjour des étrangers, souvent entrés légalement dans le pays, mais à titre de touriste. Pour l'immigrant, son « illégalité » peut durer très longtemps, en particulier lorsqu'il a la possibilité de voyager librement et de rentrer souvent chez lui. Mais, cette situation est généralement transitoire, et l'issue la plus commune en est la régularisation ou l'expulsion. La régularisation peut être obtenue grâce à une amnistie — elles ont été nombreuses au cours des 20 dernières années au Sud comme au Nord — ou par acquisition sur place du droit à la résidence et au travail. La Côte d'Ivoire et l'Argentine constituent deux bons exemples de pratiques différentes à ce sujet. Ainsi, la Côte d'Ivoire, pays traditionnel d'immigration pratiquement sans contrôles, a instauré en 1990 une carte de séjour pour les étrangers. En Argentine, par contre, au cours des 40 dernières années une succession d'amnisties a permis la régularisation des illégaux, venant pour l'essentiel, comme en Côte d'Ivoire d'ailleurs, des pays voisins. Quant aux expulsions, elles peuvent être organisées en continu, ou de manière brutale. Ainsi, le Mexique refoule aujourd'hui systématiquement les immigrants d'Amérique centrale, souvent en route, via le Mexique, vers les Etats Unis, tout en refusant de contrôler ses frontières pour réduire l'émigration vers les Etats-Unis de ses propres ressortissants. Le Nigeria, par contre, a procédé en 1983, en une semaine, à l'expulsion de quelque 700 000 travailleurs étrangers, et le Gabon a fait de même en 1995. Les réfugiés se retrouvent le plus souvent, comme les illégaux, dans une situation précaire au devenir incertain: dans l'attente d'un hypothétique retour ou d'un départ vers un pays tiers, d'une régularisation dans le pays d'accueil, ou d'une expulsion.

Enfin, la contractualisation des migrations internationales concerne en principe des séjours de durée déterminée — variant de quelques mois à plusieurs

7 Estimates of the Undocumented Immigrant Population Residing in the United States... Statistics Division, U.S. Immigration and Naturalization Service, Washington, 1995.

8 Estimation du Bureau International du Travail citée in « Courrier International N° 287, 2 au 8 mai 1996 : L'Europe manque d'immigrés » pages 6-8.

années — et elle est censée garantir aux migrants un certain nombre de droits. La contractualisation recouvre, en fait, des situations très différentes quant aux droits des migrants de se déplacer hors de l'endroit où ils travaillent, de faire venir leur famille pendant la durée de leur séjour, de disposer librement de leurs revenus, de transférer des fonds et de se rendre dans leur pays d'origine, etc. Certaines migrations du Sud-Est asiatique vers le Moyen-orient ou de Haïti vers la République Dominicaine sont des exemples de ces mouvements contractuels. Il faut souligner enfin que la réalité des conditions de travail et de vie est souvent bien différente des termes du contrat.

La visibilité médiatique proclamée du « contrôle » que l'on veut appliquer un peu partout aux migrations internationales et aux mouvements de réfugiés, ne suffit cependant pas à faire passer au second plan la question des relations entre migrations internationales et développement.

En fait, le problème réellement posé aujourd'hui par les migrations internationales et les mouvements de réfugiés est celui de la régulation des flux, dans une optique de maximalisation des effets positifs — et de minimalisation des effets négatifs — de ces mouvements sur le développement des pays de départ et d'accueil. On peut bien sûr chercher à interdire, ou à réduire les mouvements internationaux de personnes. Toutefois, l'ampleur et la dynamique de ces mouvements, imposent de les gérer au mieux des intérêts des migrants, de leurs familles, et des pays concernés. Cette optique est généralement celle des organisations non gouvernementales, très présentes sur le terrain du développement, et de l'aide humanitaire aux réfugiés. Elle est partagée par les Nations Unies et ses agences spécialisées, en particulier le Bureau International du Travail et le Haut Commissariat pour les Réfugiés, qui s'efforcent chacun dans leurs domaines respectifs de compétences, d'établir des cadres de référence en matière d'emploi, de circulation des personnes, de regroupement familial, de droit au retour, de droit d'asile, et, pour le Haut Commissariat pour les Réfugiés d'organiser l'accueil et le retour des réfugiés. Mais, cette optique est aussi de plus en plus celle des pays concernés, comme en témoigne la création dans plusieurs pays de bureaux ou même de Ministères des « émigrés » — quelle que soit l'appellation retenue — qui souligne le désir de ces pays de ne plus subir l'émigration, mais de s'en servir comme levier de développement, même si les moyens et les actions à mettre en œuvre pour promouvoir une telle politique sont loin d'être identifiés

CONCLUSIONS

Enfin, les deux paradigmes affichés aujourd'hui en matière de migrations internationales procèdent de la même logique et poursuivent le même objectif : l'arrêt, ou à défaut, la réduction majeure des migrations internationales. Le « contrôle » constitue le moyen immédiat de contenir les migrations hors des frontières nationales ; il est non négociable puisqu'il relève de la souveraineté nationale des pays d'accueil. Le « développement » lui, constitue le moyen d'éliminer à terme, à la fois les contrôles et les migrations internationales elles-mêmes ; il n'est pas immédiat, il est du ressort à la fois des pays d'émigration et des pays d'immigration, et, si l'aide au

développement est négociable, elle l'est dans une relation : pays donateurs - pays assistés qui n'est pas forcément égale.

Concernant le développement, on peut bien sûr émettre l'hypothèse que l'élimination de la pauvreté et le développement des pays du Sud, qui restent des objectifs en soi, permettront à terme de réduire, puis d'éliminer les migrations internationales et les mouvements de réfugiés. Mais, même si cette hypothèse se révélait juste, plusieurs décennies de migrations internationales sont encore en vue, pour le meilleur et pour le pire, avant leur arrêt hypothétique. En effet, nombre des paramètres qui commanderont, dans les 20-50 années à venir, les migrations internationales sont déjà plus ou moins en place: inégalité de revenus, forte croissance des arrivées sur les marchés du travail du Sud, vieillissement des pays du Nord, politiques sélectives ou de contrôle strict de l'immigration, importance des forces du marché et des besoins en main d'œuvre.

Dans ces conditions, il est urgent d'admettre que les migrations internationales et les mouvements de réfugiés vont se poursuivre et même s'intensifier dans les décennies à venir, et que la mise en oeuvre des contrôles sera de plus en plus coûteuse, et pas nécessairement d'une efficacité absolue.

Au delà de cette reconnaissance, il est également urgent d'entreprendre des recherches qui permettent non seulement de connaître plus précisément les niveaux et tendances des migrations internationales et des mouvements de réfugiés, mais aussi d'arriver à un corps cohérent de conclusions sur les avantages et les inconvénients des migrations internationales par rapport au processus de développement.

Il est important tout d'abord de s'attacher à la spécification des éléments permettant de comprendre pourquoi l'impact des migrations internationales et des mouvements de réfugiés peut être positif dans certaines situations et négatif dans d'autres, et d'identifier les mécanismes et les dynamiques en cause. A ce sujet, l'étude des effets des lois et règlements en vigueur sur la mobilité internationale, mais aussi sur la contribution réelle et potentielle des migrants internationaux au développement de leurs pays et communautés d'origine paraît essentielle. En effet, l'illégalité, et la précarité croissante de nombre de migrants internationaux pourraient bien avoir un impact négatif majeur sur l'importance de leurs envois de fonds et leurs investissements au pays, ainsi que sur leurs chances de retour : deux sujets d'importance à la fois pour les pays de départ et d'accueil.

De même, des recherches sur l'impact du développement sur les migrations internationales, paraissent essentielles. En effet, le processus de développement libère généralement des surplus importants de main d'oeuvre auparavant en sous-emploi dans diverses activités traditionnelles — agriculture de subsistance, artisanat, commerce, services domestiques. Pour cette raison, le développement d'un pays s'accompagne toujours d'importantes migrations, internes, mais aussi externes, en fonction de divers facteurs : traditions migratoires du pays concerné, besoins en main-d'oeuvre des pays voisins, etc. Le développement de nouveaux secteurs — industriels, technologiques, et de secteurs tels que le tourisme — peut nécessiter en effet l'appel à une main-d'oeuvre

étrangère, qualifiée et non qualifiée, pour des durées variables. Les pays émergents de l'Asie du Sud Est et divers pays d'Amérique latine et de la Caraïbe constituent des exemples de ce type d'évolution. Ce sujet est encore peu étudié, en tous cas pour la période récente, et il mérite de faire l'objet de travaux spécifiques comparatifs, à partir de données secondaires, mais aussi à partir de la mise en œuvre d'enquêtes spécifiques. Aussi, les effets — ou l'absence d'effets — de la création de zones de libre échange sur les migrations internationales, doivent faire l'objet de recherches. L'objectif de tous ces travaux serait de mettre en évidence les effets du développement sur l'apparition de nouveaux courants de migrations internationales, contrairement au paradigme actuel qui attribue au développement un rôle exactement inverse.

Références bibliographiques

- BOUVIER (L.) *and al.* « International Migration : Yesterday, Today, and Tomorrow ». *Population Reference Bureau*, vol. 32, n° 4, August, Washington, 1979, 44 pages.
- CONGNEAU (D.), TAPINOS (G.). « Libre-échange, répartition du revenu et migrations au Maroc ». *Revue d'économie du développement*, 1/1995, pp. 28-52.
- DELAUNAY (D.). « Los migrantes invisibles ». *In : La Medición de la Migración Internacional*, Bustamante J., Delaunay D., Santibañez, J, éditeurs, Tijuana au Mexique, COLEFORSTOM, 1994.
- GUENGANT (J.-P.). « Wither the Caribbean exodus ? : prospects for the 1990s », Numéro thématique sur les Migrants et réfugiés : *International Journal*, Canadian Institute of International Affairs, volume XLVIII N°2, Toronto, Canada, Spring 1993; pp. 335-354.
- GUENGANT (J.-P.). « Emerging Trade Blocs and Caribbean Emigration ». *In : International Migration, Refugee Flows and Human Rights in North America : The Impact of Free Trade and Restructuring* ; édité par Alan B. Simmons. Center for Migration Studies, New York, 1996, pp. 123-136.
- LALOU (R.). « Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest face à la crise ». *In : Crise économique, ajustements structurels et comportements*, édité par Jacques Vallin, CEPED, 1996, 40 p.
- MARTIN (P.), J. WIDGREN (J.). « International Migration : A Global Challenge ». *Population Reference Bureau*, vol. 51, n° 1, April 1996, Washington, 48 p.
- NATIONS-UNIES. *Aperçu de la situation démographique dans le monde en 1995*. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, Division de la population, ST/ESA/SER.A/153, Nations-Unies, New York, 1995, 50 p.
- PAPAIL (J.). « Conyuntura economica y migracion hacia Estados Unidos (1976-1982) ». *Carta Economica Regional*, n° 35, 1994, pp. 46-52
- PICOUET (M.). « Les migraciones entre paisés fronterizos : reflexions cursivas sobre el enfoque metodologico ». *In : Migracion y integracion, nuevas formas de movilidad de la poblacion*, édité par A. Pelligrino, Editions Trilce Taller, Montevideo, 1995, pp. 29-34
- SIMMONS (A.B.). *Migrations internationales et capitalisme : examen critique des théories*. *In : Sociologie des populations*, sous la direction de H. Gérard et V. Piché. Montréal AUPELF-URE (Université de York à Toronto), 1995, pp. 341-364.

- SIMMONS (A.B.), GUENGANT (J.P.). « Caribbean Exodus and the World System ». *In : International Migration Systems*, de M. Kritz, Lin Lean Lim and A. Zlotnik, Union Internationale pour l'Etude Scientifique de la Population, Oxford University Press, 1992, pp. 94-114.
- SIMON (G.). *Géodynamique des Migrations Internationales dans le monde*. PUF, Paris, 1995, 430 p.
- STALKER (P.). *The Work of Strangers : A survey of international migration*. International Labour Office, Genève, 1994.
- TAPINOS (G.). « Can international co-operation be an alternative to the emigration of workers ? ». *In : Migrations internationales, le tournant*, OCDE, Paris, 1993, pp. 175-181.
- TAPINOS (G.). *L'intégration économique régionale : ses effets sur l'emploi et les migrations*. OCDE, Paris, 1993, pp. 241-255.
- UNHCR. *The State of the World's Refugees 1995*. UNHCR, Oxford University Press, 1995, 264 p.

Migrations internationales et développement : les nouveaux paradigmes

Jean-Pierre GUENGANT

Au cours des 20-30 dernières années, les migrations internationales et les mouvements de réfugiés se sont considérablement accélérés et complexifiés. Dans le contexte de crise économique qui sévit dans la plupart des pays d'accueil, deux paradigmes dominant aujourd'hui l'approche des migrations internationales : le « contrôle », comme moyen de les contenir, et le « développement » comme moyen de les supprimer. Ces deux approches s'appuient sur une vision simpliste des phénomènes en cause. En effet, le maintien, indéfiniment, de contrôles se voulant de plus en plus stricts, peut s'avérer à terme difficile, ne serait ce qu'à cause du coût de tels contrôles. Par ailleurs, le processus de développement peut être aussi à l'origine de migrations internationales, contrairement au paradigme actuel qui lui attribue un rôle exactement inverse. L'auteur conclue en soulignant l'importance des recherches visant à mettre en évidence pourquoi l'impact des migrations internationales et des mouvements de réfugiés peut être positif dans certaines situations, et négatif dans d'autres, et d'une manière générale des recherches cherchant à préciser la nature des relations entre migrations internationales et développement.

International Migration and Development : The New Paradigms

Jean-Pierre GUENGANT

Over the past 20-30 years, international migration and refugee movements have increased dramatically and become more and more complex. In the present context of economic crisis which prevails in most receiving countries, two paradigms dominate the approach of international migration issues : « control », as a mean to contain them, and « development », as a mean to suppress the need to migrate. These two approaches appear simplistic. In one hand, maintaining stricter and stricter border controls may well be unbearable in the long run, because, among other factors, of the cost involved. In another hand, development process may also induce international migration, contrary to the current wisdom which states just the opposite. The author concludes in stressing the need for research aimed at a better understanding of why consequences of international migration and refugee movements can be positive in certain cases, and negative in others, and more generally on the need for research on the relationships between international migration and development.

Migraciones internacionales y desarrollo : los nuevos paradigmas

Jean-Pierre GUENGANT

Durante los últimos 20-30 años, las migraciones internacionales y los movimientos de refugiados se han acelerado y complicado considerablemente. En el contexto de crisis económica que reina en la mayoría de los países de acogida, dos paradigmas dominan, hoy en día, el estudio de las migraciones internacionales : el « control », como medio de contención, y el « desarrollo », como medio para suprimirlas. Estos dos enfoques parten de una visión simplista de estos fenómenos objeto de estudio. Efectivamente, el mantener indefinidamente controles cada vez más estrictos puede revelarse, a largo plazo, difícil, aunque sólo sea por su coste. Por otro lado, el proceso de desarrollo también puede originar migraciones internacionales, contradiciendo el paradigma actual que le atribuye precisamente el papel opuesto. El autor concluye subrayando la importancia tanto de las investigaciones que pretenden evidenciar porqué el impacto de las migraciones internacionales y de los movimientos de refugiados puede ser positivo en unos casos y negativo en otros, como de las que intentan especificar la naturaleza de las relaciones entre migraciones internacionales y desarrollo.